

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Kiamika tenue le 10 août 2015, au lieu ordinaire des séances, à 20 h 00, sont présents : Mesdames et Messieurs les conseillers Diane Imonti, Robert LeBlanc, Raymond Martin, Denis St-Jean, Julie Goyer et Mélanie Grenier faisant quorum sous la présidence du maire, Christian Lacroix.

Assistance : aucune

La secrétaire-trésorière/directrice générale adjointe, Annie Meilleur, est présente.

Il est ordonné et statué ce qui suit :

2015-08-288

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu d'ouvrir l'assemblée. Il est 20 h 03.

ADOPTÉE

2015-08-289

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en laissant le varia ouvert, en ajoutant le sujet suivant :

8 e) Versement d'une subvention à l'Association régionale des Trappeurs Laurentides-Labelle pour un programme d'aide aux jeunes décrocheurs et en difficultés d'apprentissage

et en enlevant le sujet suivant:

13. Abroger la résolution 2015-07-280 de la séance du 13 juillet 2015 concernant l'engagement de Madame Lise Caron à titre de responsable de la bibliothèque

ADOPTÉE

2015-08-290

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2015

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu que les minutes de la dernière séance ordinaire tenue le 13 juillet 2015 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

ADOPTÉE

2015-08-291

RAPPORT AU CONSEIL - DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le rapport de la secrétaire-trésorière/directrice générale adjointe, en date du 6 août 2015, relativement aux dépenses autorisées pour la Municipalité de Kiamika et le Comité touristique de Kiamika pendant la période du 29 juin 2015 au 5 août 2015 au montant total de 8 831,78 \$ en vertu des dispositions contenues au règlement de délégation de pouvoirs no R-169.

ADOPTÉE

2015-08-292

DÉPÔT DU FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2014 APPROUVÉ PAR LA MAMOT

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le formulaire de l'usage de l'eau potable pour l'année 2014 approuvé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMOT) le 17 juillet 2015.

ADOPTÉE

10 août 2015

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2015-08-293

RAPPORT SUR L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LE CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT POUR DES ENROBÉS BITUMINEUX DE TYPES EB-10S ET EB-14 (DOSSIER AOP-15-01)

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Diane Imonti et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le rapport sur l'ouverture des soumissions pour l'achat d'enrobés bitumineux de types EB-10S et EB-14, FAB./USINE (dossier AOP-2015-05-01 en date du 11 mai 2015), tel que rédigé par la directrice générale, en date du 14 juillet 2015.

La seule soumission reçue est celle de PM Fabrication inc., au prix de 210 364,01\$, taxes fédérale et provinciale incluses.

ADOPTÉE

2015-08-294

COMPTES

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu :

- 1) d'accepter pour dépôt :
 - a) Les registres généraux des chèques couvrant la période du 1^{er} au 31 mai 2015, portant les numéros P1500060 à P1500073, pour un montant de 68 622,31 \$;
 - b) Les registres généraux des chèques couvrant la période du 1^{er} au 31 juillet 2015, portant les numéros :
 - M1500296 à M1500310, pour un montant de 5 570,19 \$;
 - C1500311 à C1500336, pour un montant de 14 950,36 \$;
 - L1500337 à C1500342, pour un montant de 13 832,53 \$;
 - P1500090 à P1500105, pour un montant de 44 633,99\$.
 - c) Les registres de chèques salaires, portant les numéros :
 - D1500392 à D1500456 pour un total de 21 543,10 \$ couvrant les périodes de paie se terminant les 4, 11, 18 et 25 juillet 2015.
- 2) d'autoriser la secrétaire-trésorière/directrice générale à les payer à qui de droit.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 07 pour se terminer à 20 h 07. Aucun contribuable ne se manifeste lors de la période de questions.

2015-08-295

COMPTES DE LA POURVOIRIE ET DU CAMPING PIMODAN

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu :

- 1) d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants:
 - a) Les registres généraux des chèques couvrant la période du 1^{er} au 31 juillet 2015, portant les numéros :
 - C1500078 à C1500086, au montant de 2 628,02 \$;
 - L1500087 à L1500091, pour un montant de 3 400,99 \$.
 - b) Les registres de chèques de paie portant les numéros D1500034 à D1500045 au montant de 5 596,60 \$, couvrant la période de paie se terminant les 4, 11, 18 et 25 juillet 2015.

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

- 2) d'autoriser la secrétaire-trésorière/directrice générale adjointe à les payer à qui de droit.

ADOPTÉE

2015-08-296

BILAN DE L'USAGE DE L'EAU 2014 – ACTIONS À POSER EN 2015 POUR L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT que suite à l'approbation du formulaire de l'usage de l'eau potable pour l'année 2014 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) le 17 juillet 2015, des actions doivent être posées en 2015 par la municipalité pour l'atteinte des objectifs du MAMOT;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu que le conseil municipal autorise les actions suivantes au niveau du réseau d'aqueduc municipal, actions qui devront être faites en 2015 :

- Participation au Programme d'économie d'eau potable (PEEP) de Réseau Environnement : action posée le 20 juillet 2015;
- Collaborer avec la Commission scolaire Pierre-Neveu pour la réalisation d'un programme éducatif dans les écoles;
- Sensibiliser les propriétaires à maintenir la plomberie en bon état et à réparer les fuites d'eau;
- Sensibiliser les propriétaires aux bonnes pratiques d'implantation et d'entretien des aménagements paysagers afin de minimiser l'utilisation d'eau potable.

ADOPTÉE

2015-08-297

OCTROI DU CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT POUR DES ENROBÉS BITUMINEUX DE TYPES EB-10S ET EB-14 (DOSSIER AOP-15-01)

CONSIDÉRANT que suite à la demande de soumissions par appel d'offres public pour le contrat d'approvisionnement pour des enrobés bitumineux de types EB-10S et EB-14 (dossier AOP-15-01), une (1) soumission a été reçue, soit :

- PM Fabrication inc., au prix de 210 364,01\$ pour la fourniture de 1 800 tonnes métriques d'enrobé bitumineux de types EB-10S et de 500 tonnes métriques d'enrobé bitumineux de types EB-14. Ce prix comprend les droits municipaux relatifs à l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière ainsi que les taxes fédérale et provinciale;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue est conforme au devis dressé par la Municipalité de Kiamika en date du 11 mai 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu que le contrat d'approvisionnement pour des enrobés bitumineux de types EB-10S et EB-14 soit octroyé à PM Fabrication inc. au prix de 210 364,01\$ taxes fédérale et provinciale incluses. L'entrepreneur devra se conformer à toutes et chacune des clauses contenues dans le document d'appel d'offres du 11 mai 2015 (dossier AOP-15-01).

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

ADOPTÉE

2015-08-298

AUTORISATION DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR UNE PARTIE DU CHEMIN CHAPLEAU, LE CHEMIN DE FERME-ROUGE ET UNE PARTIE DU 6^E RANG

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu que le conseil municipal autorise les travaux de pavage sur les chemins suivants, dépenses estimées à 241 348 \$, taxes fédérale et provinciale incluses :

- Une partie du 6^e Rang;
- Le chemin de Ferme-Rouge;
- Une partie du chemin Chapleau.

Il est, de plus, résolu que pour l'exécution des travaux autorisés:

- 1) Que les employés municipaux sont affectés à l'exécution de ces travaux, selon les salaires et les avantages sociaux déterminés dans la convention collective de travail, dépense estimée à 6 384 \$;
- 2) Que les camions soient loués des Transporteurs en vrac secteur Labelle 07, au taux horaire de 84,73\$ ou au prix au kilomètre, dépense estimée à 21 910\$;
- 3) Qu'une excavatrice soit louée de Excavation Gaétan Céré pour placer le concassé avant le pavage, dépense estimée à 575 \$;
- 4) Qu'une niveleuse soit louée de Lacelle & Frères pour placer le concassé avant le pavage, dépense estimée à 575\$;
- 5) Que le concassé soit pris de la réserve de la municipalité, dépense estimée à 1 035 \$;
- 6) Que les enrobés bitumineux soient achetés de PM Fabrication inc., au prix de 79\$ la tonne métrique, plus les taxes fédérale et provinciale, dépenses estimées à 198 282 \$;
- 7) Qu'un montant de 12 587 \$ soit alloué pour les dépenses imprévues pour le pavage de ces chemins.

Les dépenses relatives au pavage d'une partie du 6^e Rang et du chemin Chapleau seront payées à même le fonds général de la municipalité. Les dépenses relatives au pavage du chemin de Ferme-Rouge seront payées selon le règlement d'emprunt R-235.

ADOPTÉE

2015-08-299

AUTORISATION DES TRAVAUX EXIGÉS PAR LA MMQ SUITE À LA VISITE DE MAI 2015

ATTENDU la visite du conseiller en gestion des risques de la Mutuelle des Municipalités du Québec, le 12 mai dernier, ainsi que le dépôt de son rapport, le 29 juin;

ATTENDU les nombreux travaux demandés par la MMQ, notamment la mise à niveau du système électrique de notre salle municipale afin d'éviter l'utilisation de prises multiples, ainsi que la pose de plafonds ignifuges à cette même salle ainsi qu'à la patinoire;

ATTENDU qu'en regard de certains travaux à exécuter, nos employés devront vider complètement le sous-sol de la salle municipale, ce qui représente une tâche importante;

ATTENDU que d'ici la fin de la saison de voirie, prévue pour la fin octobre, nos employés doivent prioriser les travaux d'asphaltage et d'entretien de nos chemins publics ainsi que tous les autres travaux à effectuer, ne leur permettant donc pas de procéder au nettoyage du sous-sol de la salle municipale d'ici le 30 septembre (délai maximal inscrit dans le rapport);

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

ATTENDU que selon une première estimation, le coût global des travaux demandés s'élèverait à 37 500\$, taxes incluses;

ATTENDU que ce montant n'a pas été budgeté pour l'année 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu :

- 1) de demander à la MMQ d'éliminer l'item 10 du rapport, soit "le remplacement de la prise de courant ordinaire située trop près du lavabo de la cuisine par une prise sécuritaire munie d'un disjoncteur de mise à la terre (DDFT) approuvé". Après des vérifications avec notre électricien, celui-ci nous a confirmé que la prise actuelle était conforme au code du bâtiment;
- 2) de reporter au 31 mars 2016 le délai pour l'exécution des travaux demandés dans le rapport. Ce délai nous permettrait d'inclure au budget 2016 le coût des travaux et permettrait également à nos employés de procéder au nettoyage du sous-sol de la salle municipale sans affecter nos travaux actuels.

ADOPTÉE

2015-08-300

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION RÉGIONALE DES TRAPPEURS LAURENTIDES-LABELLE POUR UN PROJET D'AIDE AUX JEUNES DÉCROCHEURS ET EN DIFFICULTÉS D'APPRENTISSAGE

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu qu'une subvention de 50\$ soit accordée à l'Association régionale des Trappeurs Laurentides-Labelle pour la mise en place d'un projet d'aide aux jeunes décrocheurs et en difficultés d'apprentissage.

Il est, de plus, résolu de demander un compte-rendu de ce projet afin de connaître les retombées réelles de celui-ci.

Il est, de plus, résolu qu'un montant de 50\$ soit affecté du surplus libre pour le paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2015-08-301

RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 JUILLET 2015

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le rapport budgétaire de la Municipalité de Kiamika au 31 juillet 2015 (comparatifs annuels), tel que préparé par la secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

2015-08-302

FINANCEMENT TEMPORAIRE POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT R-235 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 232 013\$ ET UN EMPRUNT DE 232 013\$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR LE CHEMIN DE FERME-ROUGE – CAISSE DESJARDINS DU CŒUR DES HAUTES-LAURENTIDES

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Diane Imonti et unanimement résolu que la Municipalité de Kiamika transigera avec la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides pour le financement temporaire des travaux de pavage sur le chemin de Ferme-Rouge (règlement d'emprunt R-235). Le montant maximal de l'emprunt temporaire est de 232 013\$, le taux d'intérêt sur l'emprunt temporaire est de l'ordre de 3.20 %, et l'emprunt sera contracté par tranches.

Il est, de plus, résolu que la Municipalité de Kiamika paiera un montant maximal de 580\$ pour les frais d'ouverture du dossier.

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

ADOPTÉE

2015-08-303

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT R-17-2002-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 17-2002 RELATIF AU ZONAGE AFIN DE CRÉER LA NOUVELLE ZONE RU-13 ET Y ATTRIBUER DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES SUR UNE PARTIE DU LOT 2 676 725, CADASTRE DU QUÉBEC

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le premier projet de règlement numéro R-17-2002-11 modifiant le règlement numéro 17-2002 relatif au zonage. Ce règlement modificateur a pour objet:

- 1) De créer la nouvelle zone RU-13 à même la zone RU-02 affectant une partie du lot 2 676 725, cadastre du Québec;
- 2) D'introduire aux grilles des spécifications les dispositions relatives à la nouvelle zone RU-13.

ADOPTÉE

2015-08-304

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT R-15-2002-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 15-2002 RELATIF AUX DIVERS PERMIS ET CERTIFICATS

Il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Raymond Martin et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le projet de règlement numéro R-15-2002-09 modifiant le règlement numéro 15-2002 relatif aux divers permis et certificats. Ce règlement modificateur a pour objet:

- d'introduire des dispositions relatives aux documents à produire lors d'une demande de permis de construction pour une installation de prélèvement d'eau conformément aux modalités du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (L.R.Q., c. Q-2, r-35.2);
- d'introduire les dispositions relatives aux documents à produire lors d'une demande d'un permis d'aménagement d'un système de géothermie.
- de modifier le tableau des tarifs.

ADOPTÉE

2015-08-305

RÉSOLUTION POUR FIXER LA DATE, L'HEURE ET LE LIEU DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO R-17-2002-11 ET LE PROJET DE RÈGLEMENT R-15-2002-09 (14 SEPTEMBRE 2015, À 20 H 00, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE KIAMIKA)

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu que l'assemblée publique de consultation pour le premier projet de règlement numéro R-17-2002-11 modifiant le règlement numéro 17-2002 relatif au zonage et pour le projet de règlement R-15-2002-09 modifiant le règlement 15-2002 relatif aux divers permis et certificats soit fixée au lundi, 14 septembre 2015, à 20 h 00, en la salle du conseil de l'Hôtel de ville de Kiamika (3, chemin Valiquette, Kiamika).

ADOPTÉE

2015-08-306

ADOPTION DU PLAN D'ACTION / PROGRAMME DE PRÉVENTION (FICHES D' ACTIONS SPÉCIFIQUES)

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu que le conseil de la Municipalité de Kiamika adopte les fiches d'actions spécifiques du Programme de prévention (plan d'action), tel que rédigée par Lidia Lazzari de la Société Mutuelle de Prévention inc. et complétées par la directrice générale Josée Lacasse en date du 10 août 2015.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2015-08-307

DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – SENTIER PÉDESTRE ET RÉFECTION DE LA PATINOIRE

Il est proposé par Denis St-Jean, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu qu'une demande de subvention soit adressée au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du Québec dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III pour l'aménagement d'un sentier pédestre pour les aînés derrière la salle municipale (4, chemin Valiquette) ainsi que la réfection de la patinoire (3-A, chemin Valiquette), dépense maximale estimée à 66 700\$.

Il est, de plus, résolu que la Municipalité de Kiamika confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

Il est également résolu que Madame Annie Meilleur, secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe, soit autorisée à signer la demande d'aide financière ainsi que tout document s'y rattachant.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites aux résolutions numéros 2015-08-294, 2015-08-295, 2015-08-298, 2015-08-300 et 2015-08-307 sont projetées par le conseil de la Municipalité de Kiamika.

Annie Meilleur
Secrétaire-trésorière/directrice générale adjointe

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 22 pour se terminer à 20 h 22. Aucun contribuable ne se manifeste lors de la période de questions.

2015-08-308

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20h23.

ADOPTÉE

Christian Lacroix, maire

Annie Meilleur, sec.-trés./dir. générale adj.

Je, Christian Lacroix, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

Christian Lacroix, maire

10 août 2015

6399